

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 16 JUIN 2020**

L'An Deux Mille Vingt, le Mardi Seize du mois de Juin à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est à la fois réuni en présentiel à la Mairie et à distance par téléconférence, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS EN MAIRIE : M. Jean-Pierre DUPONT – Mme Marie-Flore DESIREE – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mmes Félicienne GANTOIS – Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE DE K/MARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT PRESENTS PAR VISIOCONFERENCE : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – MM. Solaire COCO – Philippe SARABUS.

ETAIENT ABSENTS : MM. Patrice PIERRE-JUSTIN (excusé) – Jean-Pierre DAUBERTON (excusé) Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR (excusée) – Marlène BORDELAIS (excusée) – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI (excusée) – Solange BARBIN (excusée) – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

.....

**APPROBATION DU PLAN
D'ACTION DU CONSEIL LOCAL
DE SÉCURITÉ ET DE
PRÉVENTION DE LA
DÉLINQUANCE SUR LA
THÉMATIQUE "LUTTE CONTRE
LES ADDICTIONS" ET DEMANDE
DE SUBVENTION 2020**

CM-2020-2S-DCS-10

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2211-1 à L.2211-5, L.5211-59 ;

Vu la loi n° 2007-297 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance ;

Vu le décret n°2002-999 du 17 juillet 2002 relatif aux dispositifs territoriaux de sécurité et de coopération pour la prévention et la lutte contre la délinquance ;

Vu la délibération n°CM-2016-1S-DCS-07 du 25 février 2016 relative à la création de Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance de la Ville ;

Vu les courriels de la préfecture en date du 10 février 2020, informant notamment du lancement de l'appel à projet au titre de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives pour l'année 2020 ;

Considérant l'intérêt de la ville du Gosier à mettre en place ses actions de prévention en conformité avec le Plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives 2018-2022 ;

Considérant que le plan d'action communal en direction des jeunes et des personnes vulnérables, peut être subventionné par l'Etat au titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : D'approuver le plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, concernant particulièrement la thématique "Lutte contre les addictions", comme suit :

Thématique	Actions	Coût de l'opération	Participation des partenaires
Lutte contre les addictions	MOUV'ADDICT (Danse contre les addictions)	6 100.00 €	MILDECA 3 000.00 € DAC 1 500.00 € VILLE 1 600.00 €
	Ateliers de préventions des risques en addictologie pour les jeunes en rupture dans les quartiers de la ville : embellissement du quartier : Réhabilitation des murs de mon quartier	13 650.00 €	MILDECA 4 500.00 € DPT 2 500.00 € CARL 2 650.00 € VILLE 4 000.00 €

Article 2 : D'autoriser le maire à solliciter une subvention à l'Etat d'un montant de sept mille cinq cent euros (7 500 €) au titre de la Mission Interministérielle de la Lutte contre les Drogues et Conduites Addictives de la Délinquance 2020 et à solliciter les autres partenaires à savoir :

- Etat (Direction des Affaires Culturelles) pour un montant de mille cinq cent euros (1 500 €) ;
- le Conseil Départemental, pour un montant de deux mille cinq cent euros (2 500 €) ;
- la Communauté d'Agglomération La Riviera du Levant pour un montant de deux mille six cent cinquante euros (2 650 €) ;

Article 3 : D'autoriser le maire à signer tous les documents afférents à cette affaire.

Article 4 : Le maire, la directrice générale des services de la Ville sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

18 JUIN 2020

Et publication ou notification
le

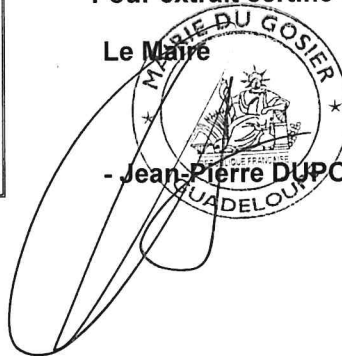
18 JUIN 2020

Fait et délibéré à Gosier, le 16 juin 2020

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean-Pierre DUPONT -



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Approbation du plan d'action du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance sur la thématique "lutte contre les addictions" et demande de subvention 2020

Date de transmission de l'acte : 18/06/2020

Date de réception de l'accusé de réception : 18/06/2020

Numéro de l'acte : CM20202SDCS10 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20200616-CM20202SDCS10-DE

Date de décision : 16/06/2020

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes
9.1.3. Autres